



Copie à publier aux annexes au **Moniteur belge**
après dépôt de l'acte au greffe

Deposé / Reçu le

Réserve
au
Moniteur
belge



24118327

30 JUL. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0450 523 725**

Nom

(en entier) : **Brightfish SA**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Boulevard du centenaire 20, 1020 Bruxelles**

Objet de l'acte : - **Renouvellement mandat administrateurs**
- **Nomination d'un nouveau commissaire**

Extrait de l'AG du 3 mai 2024:

- L'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité des voix, le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Joost Bert et de Monsieur Eddy Duquenne pour une période de 4 ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2028.

- L'assemblée générale prend acte du fait que le mandat de KPMG Bedrijfsrevisoren BV ne pourra pas être renouvelé en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet à ce jour.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de nommer EY Bedrijfsrevisoren BV, dont le siège social est située Kouterveldstraat 7b 001, 1831 Diegem, Belgique, représentée par M. Paul Eelen, en tant que commissaire pour un mandat de trois ans, à savoir les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2024, 2025 et 2026. Le mandat du commissaire prendra fin immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2026. Le commissaire est responsable du contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés.

Les honoraires annuels indexables du commissaire aux comptes sont fixés à 9.100 € (hors TVA et frais) par an.

Eddy Duquenne et Joost Bert - Administrateurs

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).